

## Plan d'action de la Politique d'égalité de la MRC de Kamouraska (2012-2015)

Objectif poursuivi	Moyen	Résultats attendus
<p><b>1. Assumer un leadership dans son milieu pour promouvoir une culture de l'égalité sur l'ensemble du territoire de la MRC</b></p>	<p>A. Stimuler et canaliser l'engagement et la concertation autour des conditions et des moyens favorisant la mise en œuvre de la politique d'égalité.</p> <p>B. Intégrer la politique d'égalité dans les principaux outils et plans de développement de la MRC.</p> <p>C. Voir à initier diverses activités pour faciliter et assurer la relève municipale et poursuivre celles qui sont déjà en place.</p>	<p>A1. Quatre municipalités du Kamouraska auront adopté une politique d'égalité locale.</p> <p>A2. Les partenaires régionaux de la MRC connaîtront notre politique d'égalité et manifesteront de l'ouverture à entamer des démarches similaires.</p> <p>B1. Utilisation de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) pour mesurer l'impact des décisions prises et les résultats obtenus lors de consultations, sondages ...</p> <p>C1. Augmentation du nombre de candidates et de jeunes candidats aux élections municipales de 2013.</p>
<p><b>2. Accentuer la lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes</b></p>	<p>A. Continuer de supporter les initiatives portant sur la mise en place de différents modèles d'habitations.</p>	<p>A1. Les personnes à faibles revenus, les personnes handicapées et les personnes âgées auront davantage accès à des logements de qualité à des prix abordables.</p>
<p><b>3. Développer et améliorer le mieux être et la qualité de vie de toute la population</b></p>	<p>A. Maintenir des services de sécurité adéquats et efficaces pour assurer un climat de vie sécurisant et serein.</p> <p>B. Favoriser l'accessibilité aux services collectifs et aux infrastructures publiques en santé, éducation et loisirs en facilitant la mobilité de la population sur le territoire.</p>	<p>A1. Chacune des municipalités peut faire face efficacement aux situations d'urgence (régionalement ou localement selon les capacités de chacune).</p> <p>B1. L'offre d'un transport collectif souple et abordable adapté aux réalités de la population sera accessible dans les 17 municipalités du territoire.</p>